



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthaz - no 23 - Février 2012

Editorial

Trouver le temps d'être Municipal

Pierre-André Ischi, Municipal



Dans ce numéro, je souhaite vous faire connaître un peu mieux mon nouveau travail au sein de notre Commune. Activité que je pratique depuis sept mois.

Au début, être Municipal, c'est un peu stressant, il faut tout apprendre et essayer de faire comme si on savait tout tout de suite afin de ne pas passer pour un incapable ! Et comme me disent mes collègues : « On se couche en pensant Muni et on se réveille en pensant Muni ! ».

Pendant le week-end, il faut contrôler les factures, lire les courriers et surtout les dossiers concernant son dicastère ainsi que ceux des autres. Cela veut dire qu'il faut non seulement les comprendre mais surtout les assimiler ! Je profite donc de ces quelques lignes pour remercier mes collègues pour leur aide précieuse, sans laquelle je ne m'en sortirai pas aussi bien !

Le lundi après-midi : séance de Muni. Ce qui veut dire que nous débattons de tous les sujets ; cela va de la location de la salle du Verger au plafond d'endettement.

Concours photo

Gagnante : Madame Pauline Guillemain



Pour cette édition, c'est Madame Pauline Guillemain qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-

Voici une photo des hauts de Penthaz prise depuis notre balcon (Derrière les Records), le 1er janvier 2009. Bravo pour votre travail; c'est toujours un plaisir de découvrir Le Cancanier dans sa boîte aux lettres...

Merci aux autres participants. Nous gardons un enregistrement de leur photo pour une éventuelle publication future ou un nouveau tirage au sort.



Communications de la Municipalité

- Selon dicastères
- Police des constructions
- Un coup de balai printanier
- Apprenti-e-s besoin d'aide ?

Pages 2 et 3

Au Conseil communal

- Conseil communal du 5 décembre 2011

Pages 4 et 5

La vie des Cancaniers

- Il paraît que
- Sociétés locales
- On va photographier Dieu
- Carnaval
- Courrier des lecteurs
- Memento (page 7)
- Article « Santé »

Pages 5 à 8

Album photos

- Photos de M. Mayor
- Images insolites
- C'est le vrai !
- Collection Mme Chollet

Page 8

Editeur responsable
La Municipalité de Penthaz

Conception et réalisation
Joël Cavat

Comité de rédaction
Katherin Laffely,
Yves Hängartner,
Sylvette Grandchamp et
Joël Cavat

Correctrice
Claire Bourgeois

Impression
Imprimerie Favre et Pittet

Adresse :
Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthaz
lecancanier@penthaz.ch

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Piscine : Après quelques semaines d'ouverture, le restaurant de la piscine, qui avait une autorisation provisoire, a fermé ses portes pour la saison d'hiver. Cette fermeture est, malheureusement, liée à un problème de chauffage. En effet, pour des raisons de sécurité et sur recommandation de Cosvegaz, la Municipalité a été contrainte de condamner le chauffage à gaz. Quatre radiateurs à bain d'huile ont été posés mais ils se sont avérés insuffisants pour chauffer ces locaux : le personnel et les clients avaient froid. C'est donc à contrecœur que M. Barmada a pris cette décision.

Parking de la Coop : Suite à la restriction de parcage que la Municipalité a mise en place (max. 5.00 heures) dans diverses zones, l'EMS de la Venoge a procédé à la mise à ban de son parking, dont la Coop est locataire. En effet, plusieurs véhicules venaient stationner pour la journée sur ce parking gratuit ne laissant plus l'opportunité aux clients de trouver des places de parc pour effectuer leurs courses. La Coop a alors mandaté la Société Sécuritas pour la surveillance de ce parking.

Dans un premier temps, les contrevenants ont reçu un avertissement, puis ont été

dénoncés. C'est effectivement la commune qui établit les ordonnances pénales (anciennement sentences municipales) mais elle n'a pas les compétences légalement pour annuler une dénonciation.

Les personnes qui les contestent doivent passer par la Coop. Mais il est vrai que l'argent ainsi récolté va directement dans les comptes de la commune.

Démarches de sponsoring et partenariat : Des démarches sont en cours, des rencontres ont eu lieu. Mais à ce jour, aucune réponse n'est parvenue à la Municipalité.

Par contre, quelques annonceurs ont joué le jeu à la patinoire et ont acheté un emplacement publicitaire.

Séance publique : Nous vous remercions d'agender le 21 mars à 19 h.00. En effet, la Municipalité organise une soirée tout public pour présenter les intentions de la législature 2011-2016, ce qui est en cours, et 3 intervenants prendront la parole. ♦

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Cimetière : L'aménagement de la zone columbarium de notre cimetière est enfin terminé. Un arbre et des arbustes ont été plantés, et l'ancien autel de l'Eglise Saint-Martin y trône désormais.

Déchets : Une étude est toujours en route pour l'implantation de moloks sur tout le territoire communal. Vous avez pu voir passer plusieurs mises à l'enquête au cours de l'automne. Certaines aboutissent, d'autres posent problème. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite. Je remercie M. Vallat pour son excellent travail dans ce dossier.

Deux nouveaux sacs de 1000 l. pour la récolte du PET à l'édicule public vont être installés d'ici deux mois ; les containers actuels de 360 l. vont être déplacés pour l'un à l'école et

pour l'autre à la piscine.

A vos agendas : la journée « Coup de balai » se déroulera le samedi 31 mars.

Cartes CFF : En 2011, la Commune de Penthalaz associée à celles de Penthaz, Daillens, Lussy-Villars et Vuflens-la-Ville ont acquis 4 abonnements de cartes journalières. Plus de 86% des cartes ont été vendues sur l'année 2011 (79% en 2010), dont 75% aux communes déjà citées, le solde ayant été vendu aux citoyens des communes limitrophes.

Au vu de ce succès, la Commune de Mex a adhéré à notre pool pour 2012 et nous avons acquis 5 abonnements.

Personnel communal : Le 9 janvier dernier, l'administration communale a engagé

Mademoiselle Florence Berger, apprentie employée de commerce de 2ème année, suite à la rupture de son contrat d'apprentissage avec son ancien formateur. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue. La décision d'engager une nouvelle apprentie de 1ère année en 2012 interviendra prochainement.

C'est à fin février que Michel Bezençon quittera officiellement ses fonctions au sein de notre commune pour une retraite que nous lui souhaitons agréable, sereine et surtout avec tous nos vœux de santé.

Le 1er janvier, nous avons remercié Mme Béatrice Gaille pour ses 20 ans d'activité au sein de la garderie Les Petits Poussins. Nous tenons à vous en faire part et à la féliciter encore

pour sa fidélité.

Depuis le 1er décembre, Mme Sophie Mizar a réduit son temps de travail à la bourse de Penthalaz. Son taux d'activité a ainsi passé de 60% à 30%.

Pour la saison de la patinoire, la Municipalité a fait appel à trois personnes travaillant à l'heure et pour la saison uniquement. Il s'agit de : M. Denis Gaudard pour la réfection de la glace, Mme Catherine Bourgeois pour la buvette en semaine, Mme Diane Rossel pour seconder ou remplacer Mme Bourgeois si nécessaire, et pour assurer les week-ends sans bénévoles.

Enfin, et je garde le plus important pour la fin, la Municipalité a le plaisir de vous informer qu'elle a porté son choix sur Mme Anne-Laure Girard de Pen-

thalaz pour succéder à M. Jean-Daniel Bonny, boursier, qui part à la retraite en août. Mme Girard commencera son activité au sein de notre commune le 2 avril prochain. Nous aurons le plaisir de vous la présenter lors du prochain conseil.

Des négociations sont en cours entre les Municipalités de Penthalthaz et de Lussery-Villars pour la reprise de leur bourse communale, actuellement gérée par Cossonay.

La réorganisation des tâches et de la communication au sein de l'administration se poursuit en 2012, toujours avec l'aide de M. Gaillard de PWC, et nous allons aussi nous attaquer au Service Extérieur. ♦

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme

Yvan Rochat, municipal

Plan Partiel d'Affectation « les Câbleries de Cossonay » : Le Département de l'économie a approuvé préalablement, le 9 janvier 2012, sous réserve des droits des tiers, le Plan Partiel d'Affectation « les Câbleries de Cossonay – Secteur Nord ».

Cette information a été communiquée aux opposants.

S'il n'y a pas de recours d'ici à la mi février, ce projet sera définitivement approuvé. ♦

Séance publique

La Municipalité

La Municipalité informe la population qu'une séance d'information publique aura lieu le :

Mercredi 21 mars 2012

en la salle villageoise du Verger.

Les perspectives municipales de la présente législature seront abordées. ♦

Police des constructions

La Municipalité

Lors de certaines transformations de votre bâtiment, un rapport énergétique vous sera demandé. A ce propos, nous vous informons que la Municipalité ne traitera plus que les formulaires établis par des personnes certifiées.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de notre bureau technique : 021 863 20 55. De plus, nous vous rappelons que vos transformations doivent être annoncées à l'ECA (058 721 24 70), afin qu'il puisse établir une nouvelle taxation et au Registre Foncier (021 557 18 35) car l'immatriculation d'un nouveau bâtiment est du ressort des propriétaires. ♦

Un coup de balai printanier

La Municipalité

Comme ces dernières années, la Municipalité de Penthalthaz souhaite adhérer activement à l'action coup de balai.

Cette journée sera l'occasion de partager des moments amicaux et permettra une fois encore d'embellir certains espaces publics afin d'améliorer l'image de notre village.

C'est pourquoi nous invitons tous les habitants intéressés petits et grands :

le samedi 31 mars 2012 à 08.00 heures, devant le local du Plan-Bois afin d'organiser le travail.

Pour vous remercier de votre participation à cette matinée laborieuse et afin de terminer cette action de façon conviviale, la Municipalité vous offrira une « collation ».

Pour la bonne marche de cette journée, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au **25 mars 2012** au secrétariat communal, soit par tél. : 021/863.20.50 ou soit de préférence par mail : administration@penthalthaz.ch.

La Municipalité se réjouit de vous rencontrer à cette occasion. ♦

Apprenti-e-s besoin d'aide ?

La Municipalité

App - App est une association qui vous propose des appuis scolaires spécifiques dans différentes branches. Ce sont des appuis donnés à un petit groupe de 3-4 apprenti-e-s qui ont des difficultés dans une branche.

Ces appuis sont assurés par un répétiteur ou une répétitrice qui étudie ou qui habite dans la région (étudiants dans une haute école ou université). Les appuis ont lieu un soir par semaine, généralement de 18h à 20h. Le jour de la semaine est déterminé en fonction des disponibilités du groupe. Sur demande, les cours d'appui peuvent être organisés et localisés à proximité des demandeurs.

Lieux des cours : Echallens – Bercher – Thierrens – Cugy – Penthalthaz.

Prix pour l'apprenti-e : CHF 5.- de l'heure, soit CHF 10.- la soirée.

Pour tous renseignements : TEM, Rue du Casino 4, 1400 Yverdon-les-Bains, 024 425 00 14 ♦



Conseil communal du 5 décembre 2011

Sylvette Grandchamp

Le Conseil communal s'est réuni le 23 janvier 2012 pour sa première séance de l'année avec à l'ordre du jour 2 préavis.

Préavis 9-2012 relatif à la fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour le cautionnement, pendant la durée de la législature 2011 - 2016

C'est à fin 2006 que l'article 143 de la Loi sur les Communes est entré en vigueur, exigeant que les Communes fixent un plafond d'endettement ainsi que le plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties, valables pour toute la législature. Ces deux plafonds doivent être acceptés par le Conseil communal et communiqués à l'État de Vaud. A partir de là, le Canton laisse la liberté de manœuvre à la Commune tant qu'elle reste dans l'enveloppe fixée.

A la date du 31 décembre 2010, le montant de l'endettement total s'élève à CHF 13'641'426.06, dont CHF 12'132'723.25 d'emprunts.

Afin de déterminer le montant des emprunts le plus élevé de la législature 2011-2016, la Municipalité s'est appuyée sur une planification financière. Les deux principaux composants de cette analyse sont, d'une part, le plan des investissements 2011-2016, d'autre part, la réunion d'un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution du compte de fonctionnement permettant d'établir la marge d'autofinancement prévisionnelle pour chaque année de la législature à venir. L'écart entre le montant des investissements prévus et la marge d'autofinan-

cement indique la variation de l'endettement.

L'endettement maximum représente les dépenses d'investissements nettes et la marge d'autofinancement auxquels s'ajoute l'endettement actuel. Au vu de ces informations, la Municipalité présente un plafond d'endettement à CHF 29'000'000.-.

L'Autorité cantonale de surveillance des finances communales a établi un ratio en particulier, intitulé « quotité de la dette brute », permettant d'évaluer l'endettement ainsi créé par rapport à la situation des finances communales. Celui-ci met en relation la dette communale avec le montant des revenus de fonctionnement financiers, c'est-à-dire, sans tenir compte des prélèvements aux réserves et des imputations internes. L'échelle d'évaluation est la suivante :

• < 50 %	Très bon
• 50 % - 100 %	Bon
• 100 % - 150 %	Moyen
• 150 % - 200 %	Mauvais
• 200 % - 300 %	Critique
• > 300 %	Inquiétant

Ce ratio pour notre commune est de 112.74 % au terme de l'exercice 2010, donc moyen. Le plafond maximum demandé fait passer ce pourcentage à 244.74 % en cours de législature, soit une situation qualifiée selon les ratios ci-dessus de « critique ».

L'Autorité de surveillance des finances communales a fixé le niveau d'intervention auprès des communes à la valeur de 250 %, soit en plein milieu de la zone dite « critique ». Cela détermine pour notre commune, la limite maximum à ne pas fran-

chir de CHF 29'000'000.-.

Fixation du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties

A ce jour, la Commune de Penthalaz n'a plus aucun cautionnement bancaire, ni aucune garantie en faveur d'associations.

La Municipalité propose de fixer la somme maximum de CHF 3'000'000.-. La limite recommandée par l'Autorité cantonale de surveillance ne doit en principe pas dépasser le 40 % du montant du capital et des réserves. En se basant sur les comptes 2010, cette limite est de CHF 3'000'000.-.

La Municipalité a proposé au Conseil Communal de fixer pour la législature 2011-2016 :

1. Plafond d'endettement : CHF 29'000'000.-
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 3'000'000.-.

Suite à la lecture du rapport de la commission des finances M. Didier Chapuis a déposé un amendement proposant un plafond d'endettement à CHF 26'000'000.- Les grandes lignes de ses motivations sont les suivantes :

- Éviter l'extrême limite qui précède la tutelle de l'État en gardant notre destinée entre nos mains et en investissant de la manière la plus intelligente possible.
- Donner une vraie priorité aux investissements.
- Trop d'inconnues subsistent encore sur le budget 2012 qui présente un excédent de charges de CHF 1'562'100.-.
- L'endettement fait partie de la vie économique mais si nous voulons pouvoir trans-

mettre la qualité de vie que nous avons à nos enfants, il est important de bien le maîtriser.

Les conseillères et conseillers ont pu réagir à cet amendement et poser des questions à l'auteur. M. Piéric Freiburghaus a alors déposé à son tour un amendement fixant le plafond d'endettement à CHF 23'000'000.-. Les grandes lignes de ses motivations sont les suivantes :

- La capacité d'investissement nette à l'horizon 2016 ne sera plus que de 16,3 % de ce qu'elle est en 2012. Parallèlement, la marge d'autofinancement se réduira, à l'horizon 2016, à 22 % de ce qu'elle est à ce jour. Ce qui veut dire que nous léguons à nos enfants une commune sans capacité d'investissement, ni d'autofinancement, donc sans la possibilité de répondre à ses futurs besoins.
- Une augmentation des impôts est impérieuse, une première fois pour 2013, une seconde pour 2014.
- La législation, art. 22A du Règlement sur la comptabilité des communes, laisse la possibilité de réactualiser le plafond d'endettement en cours de législature.

Daniel Traini a alors fait voter l'assemblée en commençant par l'amendement le plus restrictif, soit celui présenté par M. Freiburghaus. Il a été refusé par 37 non; 4 oui et 5 abstentions. L'assemblée a ensuite voté l'amendement de M. Chapuis qui a été accepté par 38 oui; 7 non et une abstention. Le préavis ne sera donc pas passé au vote. Le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 se



En bref

47 conseillers sont présents

Adoption du PV de la séance du 5.12.2011 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 2 préavis
- Nomination, dissolution de Commissions
- Propositions individuelles

Préavis 09-2012 Fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour le cautionnement pendant la durée de la législature 2011-2016 :

- Amendement de M. Freiburghaus : refusé par 37 non; 4 oui et 5 abstentions.
- Amendement de M. Chapuis : accepté par 38 oui; 7 non et une abstention.

Préavis 10-2012 : complément au préavis 85-2011 relatif à la construction du local des pompiers : accepté par 45 oui et une abstention.

montera à CHF 26'000'000.- et le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à CHF 3'000'000.-.

Préavis n° 10-2012 complément au préavis 85-2011 relatif à la construction du local des pompiers.

Le 20 juin 2011, le Conseil communal a accepté le préavis concernant la construction d'un local pour les pompiers, contigu au centre multifonctionnel.

Les plans de l'entier du projet ont été réalisés par Grin architectes, à Moudon mandaté par la Société Fenico SA à Lausanne. La Municipalité a donc confié le suivi du chantier à ce bureau, représenté par M. Favre, architecte. De cette manière, l'entreprise générale de constructions chargée de l'exécution de ces plans est aussi le maître de l'ouvrage pour l'entier de cette nouvelle construction. Au moment de signer les conventions relatives à la promesse d'échange de terrain, Me Mathey, avocat, a fait remarquer à la Municipalité qu'elle n'avait pas l'autorisation du Conseil communal pour cette délégation. Afin de faire les choses dans les règles,

la Municipalité sollicite l'autorisation du Conseil communal pour poursuivre dans cette voie. M. Roan Vallat, responsable du bureau technique, est présent à toutes les séances de chantier. Aucune décision n'est prise sans l'accord de la Municipalité. Il s'agit donc de modifier le point n° 2 du préavis n° 85-2011 qui stipule : « D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'un local pour le service de défense incendie prévus dans le présent préavis ».

Le préavis a été accepté par 45 oui et une abstention.

Nomination/dissolution de Commissions

Deux Commissions ont été nommées. L'une pour l'eau et les réservoirs et l'autre pour les statuts de l'ORPC Gros-de-Vaud.

Propositions individuelles

Le Président rappelle la date des prochaines élections le 11.3.2012 ainsi que le prochain Conseil qui aura lieu le 2.4.2012.

- M. Freiburghaus remercie la Municipalité d'avoir fait le nécessaire pour que le

chemin de l'Islettaz soit éclairé.

- M. Epars demande à la Municipalité de revoir l'éclairage du passage piéton entre le lavoir et le restaurant de la gare qui semble insuffisant et dangereux en période hivernale.
- M. Andrey souhaiterait que la Municipalité étudie la possibilité de pouvoir, en cas de besoin, approvisionner en eau la commune de Daillens grâce au réservoir de Montjoux. Actuellement ce réservoir commun ne « fonctionne » que dans un sens.
- M. Yvan Rochat, Municipal, informe que le Département de l'économie a approuvé préalablement le 9 janvier 2012, sous réserve des droits des tiers, le Plan Partiel d'Affectation « les Câbleries de Cossonay – Secteur Nord ».

La séance est clôturée à 21h30



Il paraît que

La Municipalité

Y paraît que...la cantine « midicroque », celle qui accueille les enfants pour le repas de midi va fermer ?

Que nenni ! que des ragots !!! Une équipe dynamique prend en charge ces petites têtes blondes pour le repas de midi et les occupe jusqu'à la reprise des cours.

Y paraît qu'il y a dans notre commune un chemin Charrotton ? C'est curieux, je ne sais même pas où il se situe. Note que c'est peut-être un nouveau prénom... avec tout ce qu'on entend ce ne serait pas étonnant !

Mais non ! Y'a pas de chemin Charrotton : ça se saurait. Mais effectivement, dans la plaquette de Penthalaz, qui a été distribuée à tous les habitants, figure bien à la page 8 sous « Service des bâtiments (conciergerie) » Centre communal du Verger, Chemin Charrotton. Et en effet, cela peut être interprété comme un nouveau chemin ou un nouveau prénom ! Chacun d'entre nous aura apprécié cette coquille ! En réalité il fallait lire « Christian Charrotton ». ♦



Cultes

A l'église (10h)

- le 19 février (retour du groupe de catéchisme « on va photographier Dieu »)
- le 4 mars (suivi de l'assemblée paroissiale)
- le 15 avril
- le 13 mai (familles)
- le 17 juin

Au Foyer (10h)

- le 25 mars, brunch paroissial de 10h à 14h
- le 22 avril
- le 6 mai (cène)
- le 3 juin

le 26 février, célébration œcuménique régionale à 10h à l'église catholique de Cossonay

le 1er avril, culte des Rameaux à 10h à la salle du Verger

les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Sociétés locales

Yves Hangartner

Vous qui lisez régulièrement notre journal, vous êtes habitué(e)s aux rubriques permanentes telles que :

- Les informations communales
- Le PV de la séance communale
- Il paraît que...
- Votre paroisse
- L'article santé,
- etc ...

Le comité de rédaction du Cancanier souhaite vous en offrir plus. Notre commune a la chance de pouvoir compter sur le dynamisme d'une grande quantité de sociétés locales pour nous proposer toutes sortes d'activités. C'est donc avec un grand

plaisir que nous vous présentons dès à présent notre nouvelle chronique : Sociétés Locales.

Cette nouvelle chronique a pour objectif, premièrement, de vous présenter les différentes sociétés au travers de leurs activités et deuxièmement de vous tenir informés de leur actualité au travers d'un agenda.

En complément, sachez que vous pouvez consulter la liste des sociétés sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.penthalaz.ch/loisirs/listes-societes-penthalaz> ♦

On va photographier Dieu

Etienne Mayor, Pasteur

Sous ce titre provocateur, un groupe d'ados de 14 ans cherche les traces de Dieu sur la terre. (Bien entendu chacun reste libre de ce qu'il met derrière le mot Dieu!).

Pour les chrétiens il y a des évidences comme les crèches et les sapins de Noël que nous venons de ranger. C'est fait pour nous inviter à y penser.

Mais si vous voulez aller plus loin et penser aux autres religions, il faut entrer dans la symbolique et ce n'est pas toujours facile. Je vous en livre un échantillon en dernière page. Je vous laisse continuer et je suis intéressé à partager vos découvertes. ♦

Carnaval

Baudet Natacha

Organisé par la bibliothèque intercommunale de la Venoge (Penthalaz, Penthalaz, Daillens et environs tél: 021 861 00 09) et le groupe des "slavananas".

Le Carnaval aura lieu le samedi 10 mars 2012

Maquillage dès 9h00 et parade à 10h51

Rassemblement devant la salle du Verger Penthalaz. Buvette-Petite restauration. ♦

Courrier des lecteurs

Albert Charlet (dit Carlo)

Il ne faut pas oublier les petites choses positives du quotidien et cette aide solidaire fut efficace et appréciée.

Merci les gars !

A l'heure où les services publics laissent de plus en plus à désirer (Poste, CFF, etc...) je tiens à féliciter et à remercier les trois employés communaux de Penthalaz qui m'ont beaucoup aidé lors de mon accident de circulation fin juin dernier à la route de la Gare.

Claude Girod qui a sécurisé l'endroit de l'accident ainsi que Christian Roulet et Laurent Kohler qui ont débarrassé les objets encombrants et balayé la chaussée, si bien que 10 min. après le choc, la route était propre à la circulation.

Merci beaucoup à ces personnes qui ont encore le sens du devoir et de la serviabilité. ♦



Katherin Laffely

Article « Santé »

L'Endométriose

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

L'endométriose est une affection gynécologique qui atteint 10 à 15 % des femmes en âge de procréer. C'est une maladie souvent évolutive dans laquelle des îlots de muqueuse de l'utérus s'implantent en-dehors de celui-ci. Le nombre d'îlots grandit au fil du temps. Ces îlots sont aussi sensibles au cycle hormonal que l'utérus, et il s'en suit des saignements pendant les règles mais qui ne peuvent pas s'écouler.

La cause exacte de cette maladie est inconnue, mais on parle de facteurs génétiques, et elle serait favorisée par des règles prolongées ou des cycles courts, et par des toxiques de l'environnement comme la dioxine par exemple.

Les « menstruations rétrogrades » (c'est-à-dire le fait qu'une partie du sang menstruel s'écoule dans la cavité abdominale en passant par les trompes) joue aussi un rôle important, dans la mesure où ce sang transporte des cellules de l'utérus qui peuvent survivre dans l'abdomen.



Piotr Marcinski - Fotolia.com

Les symptômes peuvent être très divers :

- douleurs
- troubles de fonction des organes sur lesquels les îlots s'implantent (péritoine, vessie, organes de la cavité abdominale, même poumons)
- lésions tissulaires des organes atteints
- infertilité possible.
- mal-être général douleurs abdominales diffuses
- pesanteur abdominale
- manque d'énergie avec fatigue chronique et changements d'humeur.

Au début de la maladie, les douleurs se manifestent surtout au moment des règles, ou après un rapport sexuel, en urinant ou en allant à selles.

Diagnostic :

Le diagnostic se fait par un entretien détaillé, un examen gynécologique à la loupe, une échographie (ultra-sons) ou un IRM, une laparoscopie (intervention permettant au médecin d'observer la cavité abdominale) qui confirme le diagnostic.

Traitement :

Il est individuel et choisi en fonction de la femme

et de son état. Il n'y a pas de traitement standard. Il ne sera pas non plus le même s'il y a infertilité ou non.

- médicaments : anti-inflammatoires et/ou pilule contraceptive
- traitement hormonal ciblé
- intervention au laser pour enlever les foyers
- médecines complémentaires

Risques liés à l'endométriose :

- infertilité
- irritations du péritoine et formation de tissu cicatriciel
- atteinte possible de l'intestin, la vessie, l'urètre, les ligaments des tissus de soutien

Si vous voulez plus d'informations, consultez www.endometriose.ch

Si vous avez des soupçons, n'hésitez pas à consulter votre gynécologue, c'est important ! ♦

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal
Tél. 021/863.20.50

Bourse communale
Tél. 021/863.20.51

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants
Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Jeudi de 15h30 à 18h30 (horaire d'été)
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde
0848.133.133

Pharmacie de garde
Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
0848 133 133

Vétérinaire de garde
Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence
117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Agenda

11 février 2012

Soirée spectacle, remise
du don (Autour d'Edith
Piaf)
Cool'Hisce

11 et 12 février 2012

Tournois juniors en salle
Verger
FC Venoge

16 février 2012

Repas de soutien à
Daillens
FC Venoge

18 et 19 février 2012

Loto USL
Salle du Verger

3 mars 2012

Match aux cartes
Salle du Verger
Société de tir sportif

10 mars 2012

Carnaval de la
bibliothèque
Salle du Verger

21 mars 2012

Séance publique
Salle du Verger

31 mars 2012

Coup de balai
08.00 heures, devant le
local du Plan-Bois

8 et 9 juin 2012

75e anniversaire de l'USL
Salle du Verger
USL

C'est le vrai

Céline Guex

Voici des photos témoins du
passage du père Noël le 18
décembre 2011 à la patinoire.
Pour le bonheur des grands
comme des petits.



Collection de la famille de Madame Monique Chollet, Penthalaz



Images insolites

Etienne Mayor, pasteur

Je me permets de vous envoyer
ces photos du perroquet (ou de la
grosse perruche qui se promène
depuis plus de 2 mois dans notre
village et que j'ai photographiée
il y a quelque temps lorsqu'elle se
régalait de la dernière pomme du
pommier de ma voisine.



Echantillon photo de l'article "On va photographier Dieu"

Etienne Mayor, pasteur



Images envoyées par M. Etienne Mayor

Participation de Mme Ghislaine Freymond

Concours photo, sélection